



Structure d'accueil
"Arc-en-Ciel"
Route de Diesse 9
2516 Lamboing

Mars 2020

Cette brochure d'information a été rédigée dans le but de vous présenter en quelques lignes la structure d'accueil « Arc-en-Ciel ».

D'autres documents plus complets, tels que :

- les directives de fonctionnement
- le projet pédagogique
- la fiche d'inscription
- la table des tarifs horaires (tarif fixé selon les directives cantonales en vigueur, soit en fonction du revenu annuel des parents, du montant de la fortune imposable et du nombre de personnes vivant dans le foyer)

vous seront volontiers remis par la directrice Florine Némitz.

I. Statut

La structure d'accueil « Arc-en-Ciel » est une institution de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse.

Elle est placée sous la surveillance de la Commission scolaire.

Les directives de fonctionnement de l'EJC (Ecole à journée continue), le RO (règlement d'organisation de la communauté scolaire du Plateau de Diesse) et l'ordonnance de l'EJC doivent être respectés.

II. Situation

La structure d'accueil « Arc-en-Ciel » se situe à Lamboing, route de Diesse 9, dans le bâtiment qui abritait l'administration communale. L'entrée se trouve à l'arrière de l'immeuble vis-à-vis du parking.

Il y a une salle d'accueil au 1^{er} étage du bâtiment. Elle est très spacieuse et claire, dotée de grandes baies vitrées, de mobilier adapté, ainsi que d'armoires murales. De nombreuses activités sont proposées aux enfants (espaces de jeux libres, bricolage, dessin, construction,...). Elle est aussi équipée d'une grande cuisine.

Au rez-de-chaussée se trouvent l'espace repas pour les plus jeunes et une salle de classe.

Les enfants disposent de 2 places de jeux situées à 5 min. de marche de la structure.



III. But

Cet accueil est destiné aux écoliers du Plateau de Diesse, dès le début de l'école obligatoire, de la 1^e année HARMOS (école enfantine) à la 8^e HARMOS.

Le but de cette structure est de permettre aux enfants d'avoir un lieu d'accueil de qualité en dehors des horaires scolaires. Cet accueil est un trait d'union entre l'école et la maison qui offre un apprentissage de la vie en collectivité et permet la socialisation des enfants. Il se veut agréable et convivial et les enfants doivent pouvoir s'y sentir à l'aise et trouver des occupations qui leur conviennent.

La structure d'accueil Arc-en-Ciel propose également un module d'aide aux devoirs très apprécié des parents.

IV. Collaboration avec l'école

L'équipe éducative collabore activement avec le corps enseignant du Plateau de Diesse.

V. Horaires d'ouverture

L'accueil est ouvert en fonction de la demande et peut changer chaque année.

Il est fermé durant les vacances scolaires et lors des congés officiels.

VI. Repas et goûters

Le repas de midi est servi dès l'arrivée des enfants et des accompagnatrices.

En général, le menu se compose d'une soupe ou d'une salade, de légumes, d'un féculent, de viande ou poisson et d'un dessert. Deux à trois fois par semaine, des repas végétariens sont proposés par la cuisine (home Montagu, La Neuveville).

Le prix du menu est fixé par la Communauté scolaire.

Quant au goûter, il est confectionné sur place et les enfants qui souhaitent « mettre la main à la pâte » sont les bienvenus à la cuisine. Nous leur servons des goûters équilibrés en privilégiant les fruits frais.



VII. Fonctionnement

- Prise en charge des enfants à la sortie du bus ou de l'école et retour après le repas
- Le repas de midi, un goûter l'après-midi.
- Un accueil :
en début d'après-midi pour les enfants qui ne se rendent pas à l'école avec moment de repos pour les plus jeunes
dès 15h15 pour ceux qui viennent après les cours
- Un accompagnement aux devoirs dès la 3^e Harmos
- Toutes sortes d'activités adaptées à l'âge des enfants

VIII. Projet pédagogique

En offrant aux enfants un cadre de vie stimulant, la structure d'accueil « Arc-en-Ciel » veille au développement personnel de chaque enfant. Un projet spécifique est développé chaque année.

Ce document est à votre disposition.



IX. Comment inscrire votre enfant ?

Les inscriptions se font auprès de la Direction de l'Ecole à Journée Continue. Une fiche d'inscription, le règlement et les documents relatifs à l'accueil sont remis aux parents. La fiche d'inscription devra être remplie le plus précisément possible.

Votre enfant ne peut fréquenter l'Ecole à Journée Continue que s'il est préalablement inscrit et que l'entretien avec la Direction a eu lieu.

Tout enfant arrivant seul le matin ou repartant seul le soir doit être porteur d'une décharge signée des parents (dès la 5H). Par ailleurs, vous devez nous signaler par écrit les personnes habilitées à venir chercher votre enfant en cas d'empêchement de votre part.

Les tarifs de prise en charge sont calculés sur la base des revenus familiaux. La famille s'engage à régler dans les 30 jours le montant ainsi facturé et à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de notre structure d'accueil.

X. Contact

Mme Florine Némitz, directrice

Structure : 032 315 12 31

Portable : 079 928 40 78

E-mail : direction@ejcplateau.ch